

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Défense, le 07/07/2023

### AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

L'Autorité environnementale a délibéré sur les projets suivants concernant 4 avis lors de la session du jeudi 6 juillet 2023.

1. [Projet de reconstruction du barrage de Beaulieu sur les communes de La Motte-Tilly et Le Mériot \(10\)](#)
2. [Aménagements fonciers, agricoles, forestiers et environnementaux \(AFAFE\) de Velaines et de Nançois-sur-Ornain, liés à la déviation de la RN135 à Velaines \(55\)](#)
3. [3e plan \(2019-2030\) de protection de l'atmosphère \(PPA\) de l'agglomération bordelaise \(33\)](#)
4. [Rénovation du système d'assainissement de Lannion \(22\)](#)

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

### Contacts presse du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél: 01 40 81 18 07

Mél: [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

### Service presse de l'IGEDD/AE

Karine Gal

Tél: 01 40 81 68 11 - Mél: [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Mathilde Lambert

Tél: 01 40 81 90 08 - Mél: [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

### Contacts Autorité environnementale

Alby Schmitt

Tél: 01 40 81 74 27 - Mél: [alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr)

Marie-Françoise Facon

Tél: 01 40 81 23 03 - Mél: [marie-francoise.facon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-francoise.facon@developpement-durable.gouv.fr)

## Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

Ces avis portent sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par les projets. Ils visent à permettre d'améliorer leur conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

### **Projet de reconstruction par Voies navigables de France (VNF) du barrage de Beaulieu sur les communes de La Motte-Tilly et Le Mériot (10)**

Le barrage de Beaulieu, mis en service en 1864, fait l'objet d'un projet de reconstruction. Une passe à poissons est prévue. Le fond de la Seine sera reprofilé. VNF réalise en même temps le projet de mise à grand gabarit (2 500 tonnes) de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

L'Ae recommande de préciser le devenir du canal de Beaulieu ainsi que le lien fonctionnel entre le barrage, la reconstruction de celui du Livon et les besoins de refroidissement de la centrale de Nogent-sur-Seine, et de justifier la pertinence d'une reconstitution du barrage en vue, comme c'est affiché, d'assurer la navigation sur le canal de Beaulieu. La détermination des zones humides affectées par le projet devra être élargie à toutes les installations du chantier.

Il convient de justifier que les prélèvements sont suffisants pour caractériser la pollution des sédiments et préciser le devenir des sédiments extraits et les mesures de prévention des impacts de leur éventuel entreposage. L'état initial relatif à la Mulette épaisse doit être complété. Des dispositions doivent être prises pour que la voie d'eau soit privilégiée par les entreprises de travaux et des protections de la Seine mises en place lors des phases de bétonnage. Il convient de présenter au plus tôt un plan de gestion des mesures compensatoires des incidences en phase travaux sur les fonctionnalités des zones humides et d'établir le bilan carbone complet du projet, incluant la navigation maintenue ou rendue possible. Enfin, l'Ae recommande d'intégrer au dossier mis en consultation publique la demande relative à la dérogation espèces protégées.

### **Aménagements fonciers, agricoles, forestiers et environnementaux (AFAFE) de Velaines et de Nançois-sur-Ornain, liés à la déviation de la route nationale (RN) 135 à Velaines (55)**

Deux projets d'Afafa sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Meuse ont pour objet de réduire les désordres provoqués par l'emprise de l'aménagement routier de la RN135 qui relie Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois, projet déclaré d'utilité publique en 2003. Alors que le projet a largement évolué, l'étude d'impact n'a pas été actualisée. L'Ae recommande de considérer les Afafa et le contournement routier comme constitutifs d'un même projet et de présenter une étude d'impact portant sur l'ensemble. Les travaux connexes (essentiellement créations, améliorations et suppressions de chemins, de boisements et haies) prévoient des plantations compensatoires insuffisantes et devront être renforcées sensiblement.

Les résultats du suivi environnemental des aménagements routiers doivent être fournis et les inventaires des oiseaux et des insectes complétés pour couvrir l'ensemble des Afafa. L'Ae recommande d'éviter les travaux affectant le plus significativement la ripisylve de l'Ornain.

### **3e plan (2019-2030) de protection de l'atmosphère (PPA III) de l'agglomération bordelaise (33)**

Le troisième PPA de l'agglomération bordelaise se focalise sur les oxydes d'azote (NOx), les PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>, l'ammoniac et l'ozone. Sa gouvernance a permis un large travail de concertation et de co-élaboration. L'évaluation environnementale est bien conduite sur le plan méthodologique. Les mesures d'évitement et le dispositif de suivi restent insuffisantes et l'analyse des solutions de substitution doit être approfondie.

L'Ae recommande de présenter pour chaque action ou groupe d'actions, une évaluation quantifiée des réductions attendues des émissions et de réaliser une évaluation quantifiée et territorialisée des impacts sanitaires. Il conviendrait de réduire la population exposée à des risques sanitaires dus aux concentrations de dioxyde d'azote. L'Ae recommande de reprendre l'évaluation de la trajectoire de réduction des émissions de PM<sub>2,5</sub> issues de la combustion du bois et de programmer dès à présent des mesures contraignantes. Elle recommande de compléter le projet par des actions visant à réduire l'utilisation des pesticides dans le secteur agricole.

### **Rénovation du système d'assainissement de Lannion (22)**

Sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Lannion Trégor Communauté dans le département des Côtes d'Armor, le projet porte sur l'extension et l'amélioration du système d'assainissement de Lannion.

L'Ae recommande de reconsidérer l'objectif en matière de désaturation du réseau de collecte, de viser une absence de déversement d'eaux usées par temps de pluie et de justifier la cohérence du dimensionnement. Le dossier doit être complété sur des points importants (méthanisation, substitution, paysage, pollution des sols pour le poste de refoulement de Nod Huel) afin de le rendre plus compréhensible pour l'enquête publique. Enfin, l'Ae recommande de réaliser une évaluation des émissions de gaz à effet de serre du projet incluant la phase travaux et la phase exploitation, et d'appliquer la démarche éviter, réduire, compenser.

[Vous pouvez consulter ce communiqué de presse sur la page LinkedIn de l'Ae](#)

Désinscription ici